

CERTIFICAT DE PRATICIEN EN PSYCHOTHERAPIE – NIVEAU 1

OBJECTIFS

- Découvrir les bases théoriques et pratiques à la pratique de la psychothérapie.
- Acquérir les fondements des techniques ou outils du travail psychique.
- Développer ses aptitudes personnelles dans la pratique de la relation

ATTESTATION

Certificat de praticien en Psychothérapie niveau I, en cas de réussite aux examens.

Il vous permet d'exercer en cabinet libéral et d'intervenir dans toutes structures soignantes : institutionnelle, associative...

DESTINATAIRES

- Toute personne ayant le niveau BAC.
- Cette formation s'adresse à toute personne désirant exercer la psychothérapie et la relation d'aide à autrui.
- Aucun pré-requis spécifique n'est nécessaire.

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes, afin de favoriser l'interactivité et le dialogue. La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude des notions clefs de la psychothérapie et de la psychologie, illustrées par des cas concrets, de simulations et des jeux de rôle. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'avoir les connaissances théoriques et fonctionnelles, à l'exercice du praticien en psychothérapie.

PROGRAMME

La formation est constituée d'un apprentissage théorique de 132h, additionné d'un stage pratique de 1 mois.

Des séances de supervision sont également intégrées dans ce module. Des études de cas et des mises en situation seront mis en place durant ces 4 modules, afin de s'appropriier les différentes notions et techniques apprises.

La formation théorique est composée de 4 modules :

- module 1 :** 33h sur développement, fonctionnement et processus psychiques
- module 2 :** 33h sur les critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques
- module 3 :** 33h sur les théories se rapportant à la psychopathologie
- module 4 :** 33h sur les principales approches utilisées en psychothérapie

➔ suite

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75

Cette formation e-learning aura lieu :

Les jeudis de 18h à 21h,
Les samedis de 10h à 13h,
Soit 44 demi-journées

132 heures de cours en raison de 6h par semaine, hors vacances scolaires.

Planning au verso

Tarifs du cursus :

Au comptant : 3 300,00 € TTC
En 6 mensualités : 550,00 € TTC
En convention : 4 290,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75



CERTIFICAT DE PRATICIEN EN PSYCHOTHERAPIE

NIVEAU 1 *suite...*

Module 1 : développement, fonctionnement et processus psychiques

Comprendre les différentes étapes de développement de l'individu, de la construction du psychisme et des relations à l'environnement :

- Principe d'inconscient et théories du psychisme
- Les différentes étapes du développement psychique et psychomoteur de l'enfant
- Les stades de développement selon Freud et Piaget
- La construction psychique selon Klein et Winnicott
- Les théories de l'attachement, du développement intellectuel et social

Module 2 : critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

Repérer et comprendre les signes et troubles psychiques chez un patient :

- Histoire de la psychiatrie et de la psychanalyse
- Psychopathologies et sémiologies chez le nourrisson et le jeune enfant
- Présentation des différences entre les névroses et les psychoses

Module 3 : théories se rapportant à la psychopathologie

Comprendre et découvrir les différentes formes de psychothérapies, ainsi que leurs référentiels théoriques :

- Théories en psychopathologie psychanalytique (Freud)
- Théories et psychopathologie systémique
- Théories en psychopathologie en Thérapie Comportementale et Cognitive (TCC)
- travailler dans le secteur des Ressources Humaines, Chef du personnel, Chargé de recrutement, Assistance R.H.

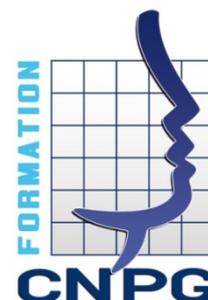
Module 4 : principales approches utilisées en psychothérapie

Découvrir de manière pratique, les outils de la psychothérapie, suivant les différents cadres théoriques proposés :

- Historique et introduction générale aux psychothérapies
- Outils de la pratique clinique : entretien, observation, communication, transmission...
- Méthodes psychothérapeutiques en Psychanalyse
- Méthodes psychothérapeutiques en Thérapie Comportementale et Cognitive (TCC)
- Ethique et de déontologie au sein de l'exercice de la psychothérapie
- Aspects juridiques



Id. 0000721



Formation e-learning dispensée par Mme Françoise HAUTOT

- Psychothérapeute
- Psychologue clinicienne, chercheuse en psychologie analytique et sociologie (Paris 7)
- Coach groupal et individuel de cadres en entreprise et en cabinet (utilisation de la PNL et du psychodrame psychanalytique)
- Professeur en morphopsychologie
- Passation des tests projectifs : RORSCHACH, TAT
- Création et management de deux SARL et d'une SA
- Spécialisation en anglais

PLANNING 2018 - 2019

Judi : 18h – 21h / Samedi : 10h – 13h
44 demi- journées de formation

Mois	Jours	2018			
		Judi	13	20	27
Sept.	Judi				
	Samedi	15	22	29	
Oct.	Judi	04	11	18	
	Samedi	06	13		
Nov.	Judi	08	15	22	29
	Samedi	10	17	24	
Déc.	Judi		06	13	
	Samedi	01	08	15	
Janv.	Judi	17	24	31	
	Samedi	19	26		
Fév.	Judi		07		
	Samedi	02			
Mars	Judi	14	21	28	
	Samedi	16	23	30	
Mai	Judi	09	16	23	
	Samedi	11	18	25	
Juin	Judi	06	13		

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cours e-learning en Psychothérapie – Niv. 1

PARTICIPANT

Mlle Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
 Fonction : _____
 Adresse : _____
 Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail : _____

ENTREPRISE

Responsable formation
 Mlle Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
 Fonction : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse : _____
 Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail : _____
 Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		au comptant	en 6 mensualités	
<input type="checkbox"/> Psychothérapie Niv. I [CCPST-1]	13/09/2018 au 13/06/2019	<input type="checkbox"/> 3300 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 550 € TTC	<input type="checkbox"/> 4 290 € HT(*)
<input type="checkbox"/> Psychothérapie Niv. II [CCPST-2]	12/09/2019 au 13/06/2020	<input type="checkbox"/> 3300 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 550 € TTC	<input type="checkbox"/> 4 290 € HT(*)
<input type="checkbox"/> Psychothérapie Niv. III [CCPST-3]	10/09/2020 au 05/06/2021	<input type="checkbox"/> 3400 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 567 € TTC	<input type="checkbox"/> 4 420 € HT(*)
↑ Cocher la formation désirée		Total : _____ € TTC	_____ € TTC	_____ € HT(*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent : _____

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date : ___ / ___ / ____

REGLEMENT à titre personnel

Ci-joint la somme de : _____ €
 Par : chèque espèces virement

Chèque : possibilité de paiement en 5 mensualités

Ci-joint chèque(s) de €
(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (en convention)

Le règlement sera effectué par un OPCA, soit : €+TVA
 Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit : €+TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / ____

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**
 Par courrier : **CNPG Formation**
 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT
 Par mail : **formation@cnpqconseil.com**

Voir au verso les conditions générales de ventes 

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques. En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.

Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

❖ Par l'entreprise

Les frais de formation sont payables à réception de la facture.

❖ Par un particulier

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.

❖ Par un OPCA

L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- ❖ 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- ❖ 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- ❖ 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- ❖ 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.

CERTIFICAT DE PRATICIEN EN PSYCHOTHERAPIE – NIVEAU 2

OBJECTIFS

- Approfondir les bases théoriques et pratiques à la pratique de la psychothérapie.
- Acquérir une bonne maîtrise des techniques de l'entretien clinique.

Cette formation aura lieu :

de 10h à 17h, soit :

22 jours de formation. 132 heures de cours en raison de 6h par semaine, hors vacances scolaires
Planning au verso

Lieu de formation : Paris Centre

Tarifs du cursus :

Au comptant : 3 300,00 € TTC

En 6 mensualités : 550,00 € TTC

En convention : 4 290,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 9504863 95

ATTESTATION

Certificat de praticien en Psychothérapie niveau II, en cas de réussite aux examens.

Il vous permet d'exercer en cabinet libéral et d'intervenir dans toutes structures soignantes : institutionnelle, associative...

DESTINATAIRES

- Toute personne ayant déjà validé le niveau I de la formation au titre de Psychothérapeute.

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes, afin de favoriser l'interactivité et le dialogue. La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude des notions clés de la psychothérapie et de la psychologue, illustrées par des cas concrets, de simulations et des jeux de rôle. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'avoir les connaissances théoriques et fonctionnelles, à l'exercice du praticien en psychothérapie.

PROGRAMME

La formation est constituée d'un apprentissage théorique de 132h, additionné d'un stage pratique de 2 mois.

Des séances de supervision sont également intégrées dans ce module. Des études de cas et des mises en situation seront mis en place durant ces 4 modules, afin de s'approprier les différentes notions et techniques apprises.

La formation théorique est composée de 4 modules :

module 1 : 33h sur développement, fonctionnement et processus psychiques

module 2 : 33h sur les critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

module 3 : 33h sur les théories se rapportant à la psychopathologie

module 4 : 33h sur les principales approches utilisées en psychothérapie

➔ suite



N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 95 04863 95

CERTIFICAT DE PRATICIEN EN PSYCHOTHERAPIE NIVEAU 2 *suite...*

Module 1 : développement, fonctionnement et processus psychiques

Comprendre les différentes étapes de développement de l'individu, de la construction du psychisme et des relations à l'environnement :

- Approfondissement des théories du psychisme
- Les topiques freudiennes
- Les différentes étapes du développement psychique chez l'adolescent et l'adulte

Module 2 : critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

Repérer et comprendre les signes et troubles psychiques chez un patient :

- Psychopathologies et sémiologies chez l'enfant, l'adolescent
- Les grandes classifications psychopathologiques : psychose, névrose, états-limites

Module 3 : théories se rapportant à la psychopathologie

Comprendre et découvrir les différentes formes de psychothérapies, ainsi que leurs référentiels théoriques :

- Approfondissement des théories en psychopathologie psychanalytique (Jung, Lacan...)
- Approfondissement des théories et psychopathologie systémique
- Approfondissement des théories en psychopathologie en Thérapie Comportementale et Cognitive (TCC)

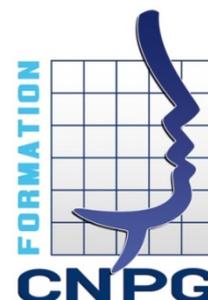
Module 4 : principales approches utilisées en psychothérapie

Approfondissement des outils de la psychothérapie, suivant les différents cadres théoriques proposés :

- Outils de la pratique clinique : entretien, observation, communication, transmission...
- Approfondissement des méthodes psychothérapeutiques en Psychanalyse
- Approfondissement des méthodes psychothérapeutiques en Thérapie Comportementale et Cognitive (TCC)
- Méthodes psychothérapeutiques en psychodynamique et systémie
- Méthodes psychothérapeutiques en thérapie familiale
- Ethique et de déontologie au sein de l'exercice de la psychothérapie
- Aspects juridiques



Id. 0000721



**Formation dispensée par :
Mme Françoise HAUTOT**

- Psychothérapeute
- Psychologue clinicienne, chercheuse en psychologie analytique et sociologie (Paris 7)
- Coach groupal et individuel de cadres en entreprise et en cabinet (utilisation de la PNL et du psychodrame psychanalytique)
- Professeur en morphopsychologie
- Passation des tests projectifs : RORSCHACH, TAT
- Création et management de deux SARL et d'une SA
- Spécialisation en anglais

**PLANNING 2019 - 2020
les lundis de 10h à 17h
22 jours de formation**

Septembre	09 – 16 – 23 - 30	2019
Octobre	07 – 14 – 21	
Novembre	04 – 18 - 25	
Décembre	02 – 09 - 16	
Janvier	13 – 20 - 27	2020
Février	03 – 11	
Mars	16 – 23 - 30	
Avril	06	



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Certificat de Praticien en Psychothérapie – Niv. 2

PARTICIPANT

Mlle Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____
Adresse : _____
Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail : _____

ENTREPRISE

Responsable formation

Mlle Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____
Raison sociale : _____
Adresse : _____
Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| e-mail : _____
Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		au comptant	en 6 mensualités	
<input type="checkbox"/> Psychothérapie Niv. I [COPST-1]	10/09/2018 au 13/05/2019	<input type="checkbox"/> 3300 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 550 € TTC	<input type="checkbox"/> 4 290 € HT(*)
<input type="checkbox"/> Psychothérapie Niv. II [COPST-2]	09/09/2019 au 06/04/2020	<input type="checkbox"/> 3300 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 550 € TTC	<input type="checkbox"/> 4 290 € HT(*)
<input type="checkbox"/> Psychothérapie Niv. III [COPST-3]	14/09/2020 au 14/06/2021	<input type="checkbox"/> 3400 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 567 € TTC	<input type="checkbox"/> 4 420 € HT(*)
↑ Cocher la formation désirée		Total : _____ € TTC	_____ € TTC	_____ € HT(*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent : _____

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date : ___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

Ci-joint la somme de : _____ €
Par : chèque espèces virement

Chèque : possibilité de paiement en 5 mensualités

Ci-joint chèque(s) de €
(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (en convention)

Le règlement sera effectué par un OPCA, soit : €+TVA
 Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit : €+TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / _____

Pour nous le transmettre :

Par fax : **01 44 34 23 32**
Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT
Par mail : **formation@cnpconseil.com**

Voir au verso les conditions générales de ventes ↗



CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00020 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 95 04863 95
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpconseil.com / www.cnpq-formation.com/

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques. En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.

Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

❖ Par l'entreprise

Les frais de formation sont payables à réception de la facture.

❖ Par un particulier

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.

❖ Par un OPCA

L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à HSBC France - Paris Paul Valery - Banque 30056 – Guichet 00094 – N° compte 00940015633 - Clé RIB 84 - IBAN FR76 3005 6000 9400 9400 1563 384 – Code Bic CCFRFRPP.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- ❖ 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- ❖ 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- ❖ 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- ❖ 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.

CERTIFICAT DE PRATICIEN EN PSYCHOTHERAPIE – NIVEAU 3

OBJECTIFS

Acquérir et valider les techniques pratiques et cliniques du praticien en psychothérapie

Cette formation aura lieu :

les lundis de 10h à 17h, soit :

23 jours de formation soit 136 heures de cours en raison de 6h par semaine, hors vacances scolaires.

Planning au verso

Lieu de formation : Paris Centre

Tarifs du cursus :

Au comptant : 3 400,00 € TTC

En 6 mensualités : 567,00 € TTC

En convention : 4 420,00 € HT (*)

() Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement*

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 9504863 95

ATTESTATION

Certificat de praticien en Psychothérapie niveau III, en cas de réussite aux examens.

Il vous permet d'exercer en cabinet libéral et d'intervenir dans toutes structures soignantes : institutionnelle, associative...

DESTINATAIRES

- Toute personne ayant déjà validé le niveau II de la formation au titre de Psychothérapeute.

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes, afin de favoriser l'interactivité et le dialogue. La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude des notions clés de la psychothérapie et de la psychologie, illustrées par des cas concrets, de simulations et des jeux de rôle. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'avoir les connaissances théoriques et fonctionnelles, à l'exercice du praticien en psychothérapie.

PROGRAMME

La formation est constituée d'un apprentissage théorique de 136h, additionné d'un stage pratique de 2 mois. Des séances de supervision sont également intégrées dans ce module. Des études de cas et des mises en situation seront mis en place durant ces 4 modules, afin de s'approprier les différentes notions et techniques apprises.

La formation théorique est composée de 4 modules :

- module 1 :** 34h sur développement, fonctionnement et processus psychiques
- module 2 :** 34h sur les critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques
- module 3 :** 34h sur les théories se rapportant à la psychopathologie
- module 4 :** 34h sur les principales approches utilisées en psychothérapie

➔ suite



N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 95 04863 95

CERTIFICAT DE PRATICIEN EN PSYCHOTHERAPIE NIVEAU 3 *suite...*

Module 1 : développement, fonctionnement et processus psychiques

Comprendre les différentes étapes de développement de l'individu, de la construction du psychisme et des relations à l'environnement :

- Apports des neurosciences
- Les modifications du psychisme en cas de traumatisme, maladies graves et soins palliatifs
- Les états de stress et de trauma
- Le psychisme et les nouveaux outils de communications (médias, internet...)

Module 2 : critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques

Repérer et comprendre les signes et troubles psychiques chez un patient :

- Psychopathologies et sémiologies chez l'adulte et la personne âgée
- Gériatrie et gériatrie
- Les grandes classifications psychopathologiques : addictions, troubles liés à la sexualité et autres troubles psychopathologiques associés

Module 3 : théories se rapportant à la psychopathologie

Comprendre et découvrir les différentes formes de psychothérapies, ainsi que leurs référentiels théoriques :

- Développement des théories en psychopathologie psychanalytique
- Développement des théories et psychopathologie systémique
- Développement des théories en psychopathologie en Thérapie Comportementale et Cognitive (TCC)
- Théories en lien avec le fonctionnement institutionnel
- Théories en lien avec les pratiques psychocorporelles

Module 4 : principales approches utilisées en psychothérapie

Approfondissement des outils de la psychothérapie, suivant les différents cadres théoriques proposés :

- Méthodes psychothérapeutiques psychocorporelles
- Approfondissement des méthodes psychothérapeutiques en psychodynamique et systémique
- Approfondissement des méthodes psychothérapeutiques en thérapie familiale
- Ethique et de déontologie au sein de l'exercice de la psychothérapie

- Aspects juridiques

www.cnpg-formation.com



Id. 0000721



Formation dispensée par : Mme Françoise HAUTOT

- Psychothérapeute
- Psychologue clinicienne, chercheuse en psychologie analytique et sociologie (Paris 7)
- Coach groupal et individuel de cadres en entreprise et en cabinet (utilisation de la PNL et du psychodrame psychanalytique)
- Professeur en morphopsychologie
- Passation des tests projectifs : RORSCHACH, TAT
- Création et management de deux SARL et d'une SA
- Spécialisation en anglais

PLANNING 2020 - 2021
les Lundis de 10h à 17h
23 jours de formation

Septembre	14 – 21 - 28	2020
Octobre	05 - 12	
Novembre	09 – 16 – 23 - 30	
Décembre	07 - 14	
Janvier	11 – 18 - 25	2021
Février	01 - 08	
Mars	15 – 22 - 29	
Mai	17 - 31	
Juin	07 – 14	

Retrouvez tous nos formations RH
sur notre site internet :

www.cnpg-formation.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques. En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.

Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

❖ Par l'entreprise

Les frais de formation sont payables à réception de la facture.

❖ Par un particulier

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.

❖ Par un OPCA

L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à HSBC France - Paris Paul Valery - Banque 30056 – Guichet 00094 – N° compte 00940015633 - Clé RIB 84 - IBAN FR76 3005 6000 9400 9400 1563 384 – Code Bic CCFRFRPP.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- ❖ 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- ❖ 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- ❖ 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- ❖ 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.